PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce **19 février 2024** à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault
Siège #2 - Gilles Arbour
Siège #3 - Mélanie Laberge
Siège #4 - Yanick Langlais
Siège #5 - Serge Forest
Siège #6 - Pierre Desrochers

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert. Madame Catherine Haulard, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

036-2024-02

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- **3.1** - Séance ordinaire du 15 janvier 2024
- **3.2** - Séance extraordinaire du 12 février 2024

4 - TRÉSORERIE
- **4.1** - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques
- **4.2** - Autorisation des fournisseurs à payer le 20 février 2024
- **4.3** - Liste de vente pour le non-paiement de l’impôt foncier
- **4.4** - Appel d'offre démolition Abri d'abrasif

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES
- **6.1** - Embauche Chef d’équipe aux travaux publics
- **6.2** - Embauche d’une Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire
- **6.3** - Renouvellement de l’adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 2024
- **6.4** - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Congrès

7 - RAPPORT DES COMITÉS
8 - URBANISME
- **8.1** - Dépôt rapport mensuel permis et certificats

9 - LOISIRS

- **9.1** - Offre de service Omni-tech Sport - Projet bande de patinoire
- **9.2** - Offre de services professionnels – Structure pour dalle de béton

10 - COMMUNICATION

- **10.1** - Aucun point

11 - CULTURE

- **11.1** - Chapiteaux Classic – Festival des artisans 2024
- **11.2** - Fonds de soutien aux événements touristiques, sportifs et culturels locaux
- **11.3** - Demande de subvention Tourisme Lanaudière
- **11.4** - Audio TSL – Festival des artisans 2024
- **11.5** - Urgence Médicale Métro INC. - Festival des artisans 2024
- **11.6** - Feux d'artifice Michel Beaupied – Fête Nationale 2024
- **11.7** - Hommage aux aînés – Fête Nationale 2024
- **11.8** - P'tit moulin – Fête Nationale 2024
- **11.9** - Hébergement, Camp papillons, Gospel – Vieille chapelle 2024
- **11.10** - Gospel - Spectacle Vieille chapelle 2023
- **11.11** - Gospel - Spectacle à la Vieille chapelle 2024
- **11.12** - Publicité O103.5 Arsenal médias - Vieille chapelle 2024
- **11.13** - Jeux gonflables – Fête Nationale 2024

12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- **12.1** - Abrogation de la résolution 423-2023-12 - Offre de Service professionnel - Nordikeau
- **12.2** - Étude sur la municipalisation des collectes de matières résiduelles pour un regroupement de municipalités de la MRC de Matawinie - Entente de soutien technique - Autorisation
- **12.3** - Mise en commun des ressources – Gestion des matières résiduelles - Écocentre
- **12.4** - Engagement municipal - Participation aux appels d'offres regroupés de la MRC de Matawinie pour l'élimination des déchets et le traitement des matières organiques

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **13.1** - Aucun point

14 - TRAVAUX PUBLICS

- **14.1** - Aucun point

15 - PROJETS SPÉCIAUX

16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

- **16.1** - Aucun point

17 - RÈGLEMENT

- **17.1** - Règlement final 464-2023 - Plan d'urbanisme
- **17.2** - Règlement final 465-2023 - Règlement de zonage
- **17.3** - Règlement final 466-2023 - Lotissement
- **17.4** - Règlement final 467-2023 - Règlement de construction
- **17.5** - Règlement final 468-2023 - Permis et certificats
- **17.6** - Règlement final 469-2024 - Construction d'un nouvel abri d'abrasifs
- **17.7** - Règlement final d'emprunt 470-2024 - Construction d'une nouvelle patinoire
- **17.8** - Règlement final 471-2024 – Traitement des élus
- **17.9** - Règlement final 472-2024 - Amendement du règlement sur les animaux de compagnie 453-2023
- **17.10** - Règlement final 473-2024 – Amendement du règlement de taxation, tarifications et compensations 2024

18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

18.1 - Amendement de la résolution 395-2023-11

18.2 - Liberté vision - Offre de service

18.3 - Installation de cartes magnétiques

18.4 - Jardinières du Nord - Offre de service

18.5 - Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

18.6 - Participation à l'événement hivernal de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière, le Défi Ski Nicoletti pneus & mécanique.

18.7 - Contribution financière - Léo Aubin

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

037-2024-02

3.1 - Séance ordinaire du 15 janvier 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

038-2024-02

3.2 - Séance extraordinaire du 12 février 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 12 février dernier a été remise à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi de nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

4 - TRÉSORERIE

039-2024-02

4.1 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques

ATTENDU QUE le département des Finances a présenté les listes à approuver;

D'APPROUVER la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires émis, représenté par les chèques numéros : C2400001 à C2400027, Fichier électronique (prélèvement direct) : L2400001 à L2400011 et P2400001 à P2400020, salaires D2400001 à D2400005 couvrant la période du 1er au 31 janvier 2024.

Salaires : 48 288.46$
Déboursés : 303 297.52$
Totalisant un montant de 351 585.98$;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

QUE la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires émis totalisant un montant de 351 585,98 $, fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

040-2024-02

4.2 - Autorisation des fournisseurs à payer le 20 février 2024

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 144 793,84 $ pour le 20 février 2024;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu:

D'APPROUVER la liste déposée et d'en autoriser les paiements auprès des fournisseurs, en date du 20 février 2024 totalisant un montant de 144 793,84 $;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

041-2024-02

4.3 - Liste de vente pour le non-paiement de l'impôt foncier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare doit envoyer à la MRC de Matawinie une liste des comptes en souffrance n'ayant pas été acquittés via les impôts fonciers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la vente pour non-paiement de l'impôt foncier pour les immeubles inscrits sur cette liste préliminaire;

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

DE DÉSIGNER les immeubles ayant plus de 2 ans d'arriérage à acheminer à la Municipalité régionale de comté pour qu'ils soient vendus en vertu du processus prévu au Titre XXV du Code municipal du Québec.

D'APPROUVER la liste préliminaire telle que prescrite par l'article 1022 du Code municipal du Québec (RLRQ chapitre C-27) des comptes en souffrance qui pourraient être vendus pour non-paiement de l'impôt foncier, le 13 juin 2024, dont la liste est présentée en annexe, si les arrérages de taxes ne sont pas payés d'ici cette date;

DE DÉSIGNER la direction générale ou Justine Larue à enchérir et acheter, au nom de la Municipalité, tout immeuble sis sur le territoire de la Municipalité;

DE TRANSMETTRE cette liste préliminaire à la MRC de Matawinie.

Adoptée à l'unanimité

042-2024-02

4.4 - Appel d'offre démolition Abri d'abrasif

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la démolition de l'abri d'abrasif situé à l'écocentre afin de remettre le terrain au Centre de service scolaire des Samares pour la construction de la nouvelle école;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a lancé un appel d'offre sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé une offre de service pour la démolition de l'abri d'abrasif;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de démolition à l'entreprise Généreux pour un montant de 25 984,35 $, plus les taxes applicables;

DE FINANCER la démolition par un règlement d'emprunt futur, moins les subventions si applicables.

Adoptée à l'unanimité

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 10 minutes selon le règlement 131-92.

6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

043-2024-02

6.1 - Embauche Chef d'équipe aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE l'employé 133 a quitté ses fonctions le 9 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a étudié diverses candidatures pour pourvoir le poste de chef d'équipe au service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif recommande la candidature de M. David Morin;

CONSIDÉRANT QUE M. Morin possède les compétences nécessaires pour occuper la position;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ENTÉRINER l'embauche de M. David Morin au poste de chef d'équipe au service des Travaux publics à partir du 12 février 2024;

D'AUTORISER la mairesse et la direction générale a signé la lettre d'embauche aux conditions salariales et aux ententes prévues au contrat.

Adoptée à l'unanimité

044-2024-02

6.2 - Embauche d'une Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE l'employé 131 a quitté ses fonctions le 19 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a étudié diverses candidatures pour pourvoir le poste de coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif recommande la candidature de Mme Déhanne Dufresne;

CONSIDÉRANT QUE Mme Dufresne possède les compétences nécessaires pour occuper la position;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Déhanne Dufresne au poste de coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire à partir du 21 février 2024;

D'AUTORISER la mairesse et la direction générale a signé la lettre d'embauche aux conditions salariales et aux ententes prévues au contrat.

Adoptée à l'unanimité

045-2024-02

6.3 - Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 2024

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'ADMQ permet à notre Municipalité de rester informée des développements législatifs, des politiques et des tendances dans le domaine de l'administration municipale;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

DE RENOUVELLER l'adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) de madame Stéphanie Lafond, directrice générale adjointe et d'approuver le montant de l'adhésion 2024 de 1 353 $, plus les taxes applicables, dans le GL 02-130-00-494-00.

Adoptée à l'unanimité

046-2024-02

6.4 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Congrès

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec du 12 au 14 juin prochains à Québec;

CONSIDÉRANT la pertinence des activités de formation offertes lors du congrès pour les directeurs généraux et directeurs généraux adjoints;

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de Stéphanie Lafond, directrice générale adjointe au congrès 2024 de l'ADMQ, d'acquitter les frais d'inscription, de transport et de séjour, d'appliquer cette dépense, prévue au budget, au GL 02-130-00-346-00 et d'autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

7 - RAPPORT DES COMITÉS

8 - URBANISME

8.1 - Dépôt rapport mensuel permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de janvier 2024. D'un total de 1 permis pour une valeur de 10 000 $.

9 - LOISIRS

047-2024-02

9.1 - Offre de service Omni-tech Sport - Projet bande de patinoire

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a émis une demande de soumission pour l'achat et l'installation de bandes de patinoire

extérieure;

ATTENDU QUE Omni-Tech Sports a présenté une soumission détaillée, comprenant les spécifications techniques des matériaux et des équipements ainsi que les modalités de livraison, de garantie et de paiement;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission présentée par Omni-Tech Sports pour l'achat et l'installation des bandes de patinoire extérieure selon les termes et conditions énoncés dans ladite soumission au montant de 40 609,15 $, taxes incluses;

D'APPLIQUER cette dépense au règlement d'emprunt et d'autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

048-2024-02

9.2 - Offre de services professionnels – Structure pour dalle de béton

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a émis une demande de services professionnels pour la conception et la réalisation des plans et devis pour la construction d'une dalle de béton pour une patinoire extérieure;

ATTENDU QUE FNX Innov a présenté une offre de services pour la réalisation des plans et devis;

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels présentée par FNX Innov, pour la conception et la réalisation des plans et devis pour la construction de la dalle de béton de la patinoire extérieure, conformément aux termes et conditions énoncés dans ladite offre.

D'AUTORISER la dépense d'un montant forfaitaire de 8 700 $, plus les taxes applicables et d'appliquer la dépense au règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

10 - COMMUNICATION

10.1 - Aucun point

11 - CULTURE

049-2024-02

11.1 - Chapiteaux Classic – Festival des artisans 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la location des chapiteaux pour l'édition 2024 du Festival des artisans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé un contrat avec l'entreprise pour 3 ans, se terminant 2025;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de location des chapiteaux pour le Festival des artisans – Édition 2024 à Chapiteaux Classic Inc. pour un montant de 25 799 $, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la direction générale à signer le contrat;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-702-91-516-00 (Location matériel installation) et d'autoriser les paiements selon les modalités prévues au contrat, dont le dépôt de 50 % à la signature du contrat.

Adoptée à l'unanimité

050-2024-02

11.2 - Fonds de soutien aux événements touristiques, sportifs et culturels locaux

ATTENDU QUE le Fonds de soutien aux événements touristiques, sportifs et culturels locaux de la MRC de Matawinie a pour objectif de :
- favoriser les événements thématiques (émergents ou existants) venant animer le milieu par une programmation riche et attractive;
- accroître l'achalandage et le rayonnement du milieu où se déroule l'événement afin d'augmenter les retombées économiques, ce dernier doit donc avoir lieu en présence;
- supporter les événements qui mettent en place des partenariats variés en impliquant leur milieu;
- encourager le renouvellement des événements et de leur programmation.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline a déjà prévu des dépenses de plus de 60 000 $ à son budget 2024 pour l'organisation du Festival des artisans;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

DE MANDATER Mme Mari Eve Benson à déposer une demande d'aide financière pour l'édition 2024 du Festival des artisans, dans la catégorie événement dont la portée touche plusieurs régions du Québec, et dont la programmation s'échelonne sur 2 jours ou plus (14 heures de programmation, animation). La contribution de la MRC peut être d'un maximum de 6 000 $ et au maximum de 10 % du budget d'exploitation.

Adoptée à l'unanimité

051-2024-02

11.3 - Demande de subvention Tourisme Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le programme d'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT) offre une subvention pouvant aller jusqu'à 8 000 $ pour faire la promotion de notre Festival des artisans;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

DE MANDATER Mme Mari Eve Benson à déposer une demande d'aide financière pour le programme d'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT);

ADVENANT QUE la Municipalité soit acceptée, celle-ci s'engage à respecter les conditions d'admissibilité d'écrites au document ci-joint.

Adoptée à l'unanimité

052-2024-02

11.4 - Audio TSL – Festival des artisans 2024

CONSIDÉRANT QU'Audio TSL a déposé une soumission conforme aux exigences de la Municipalité pour la sonorisation du Festival des artisans 2024 pour un montant de 5 680 $, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'Audio TSL a déposé une soumission conforme aux exigences de la Municipalité pour les installations électriques du Festival des artisans 2024 pour un montant de 11 755 $, plus les taxes applicables;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission ARTSON24 pour la sonorisation du Festival des artisans 2024 à l'entreprise Audio TSL pour un montant de 5 680 $, plus les taxes applicables, et d'autoriser le paiement en date du 22 septembre 2024;

D'APPLIQUER la dépense dans le GL 02-702-91-447-01;

D'ACCEPTER la soumission ARTELEC24, pour l'électricité pour le Festival des artisans 2024 à l'entreprise Audio TSL pour un montant de 11 755 $ plus les taxes applicables, et d'autoriser le paiement en date du 22 septembre 2024;

D'APPLIQUER la dépense dans le GL 02-702-91-681-00.

Adoptée à l'unanimité

053-2024-02

11.5 - Urgence Médicale Métro INC. - Festival des artisans 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer une sécurité en soin d'urgence médical au Festival des artisans pour l'année 2024;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission #350 de l'entreprise Urgence Médicale Métro au montant de 1 420 $, taxes incluses pour le Festival des artisans 2024;

D'AUTORISER un dépôt au montant de 710 $, et la balance du paiement en date du 22 septembre 2024;

D'APPLIQUER la dépense dans le GL 02-702-91-451-00.

Adoptée à l'unanimité

054-2024-02

11.6 - Feux d'artifice Michel Beaupied – Fête Nationale 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir des feux d'artifice pour la fête Nationale 2024;

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission au montant de 3 000 $, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la signature du contrat par Mari Eve Benson, coordonnatrice à la culture;

D'AUTORISER le paiement de 3 000 $, plus les taxes applicables à la date du 23 juin 2024;

D'APPLIQUER la dépense dans le GL 02-702-92-690-13.

Adoptée à l'unanimité

055-2024-02

11.7 - Hommage aux aînés – Fête Nationale 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter un spectacle de la Fête nationale;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'AUTORISER Madame Émilie Boisvert, mairesse et la Direction générale à signer l'entente;

D'AUTORISER le paiement le 23 juin 2023 et d'autoriser un dépôt si exigé au contrat;

D'OCTROYER le contrat à Hommage aux ainées d'une somme de 3 500 $, plus les taxes applicables.

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-702-92-420-00 (SJT) ANIMATION.

Adoptée à l'unanimité

056-2024-02

11.8 - P'tit moulin – Fête Nationale 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une première partie au spectacle de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QUE le groupe P'tit moulin est composé de membres citoyens de Sainte-Marcelline-de-Kildare et que la Municipalité désire encourager la culture locale;

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'AUTORISER la mairesse Mme Émilie Boisvert et la direction générale à signer le contrat;

D'AUTORISER le paiement au groupe P'tit moulin d'une somme de 1 400 $, plus les taxes applicables le 23 juin 2024 et d'autoriser un dépôt si exigé au contrat;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-702-92-420-00 (SJT) ANIMATION.

Adoptée à l'unanimité

057-2024-02

11.9 - Hébergement, Camp papillons, Gospel – Vieille chapelle 2024

CONSIDÉRANT QUE le groupe Gospel offre les deux spectacles le 30 novembre et le 1er décembre gratuitement à la Vieille chapelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir l'hébergement pour les artistes du groupe Gospel;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission 775-1 du Camp Papillon pour l'hébergement au montant de 924 $ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la signature du contrat par la coordonnatrice à la culture Mari Eve Benson;

D'AUTORISER les paiements selon le contrat et d'appliquer la dépense dans le GL 02-702-93-447-00.

Adoptée à l'unanimité

058-2024-02

11.10 - Gospel - Spectacle Vieille chapelle 2023

CONSIDÉRANT QUE les artistes Gospel ont offert deux spectacles gratuitement les 11 et 12 novembre 2023 en échange d'un don représentant 20 % des recettes nettes;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

D'AUTORISER un don au montant de 1 400 $ tel que convenu lors de l'engagement;

D'APPLIQUER la dépense dans le GL 02-702-93-447-00.

Adoptée à l'unanimité

059-2024-02

11.11 - Gospel - Spectacle à la Vieille chapelle 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir pour une deuxième année deux spectacles de Noël avec les artistes de Gospel;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Gospel offrira les deux spectacles du 30 novembre et 1er décembre 2024 pour un montant représentant 20 % des recettes nettes de ses deux spectacles;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

D'AUTORISER la signature des contrats par Mme Émilie Boisvert, Mairesse;

D'AUTORISER un don au montant de 1 400 $ tel que convenu lors de l'engagement;

D'APPLIQUER la dépense dans le GL 02-702-93-447-00.

Adoptée à l'unanimité

060-2024-02

11.12 - Publicité O103.5 Arsenal médias - Vieille chapelle 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite promouvoir sa programmation 2024 de la Vieille chapelle;

CONSIDÉRANT la soumission d'Arsenal médias pour de la publicité radiophonique d'un montant de 6 480 $ moins une commandite de 4 500 $ pour un total de 1 980 $, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Arsenal médias offre gratuitement six entrevues au courant de l'année 2024;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de la publicité radiophonique au montant de 1 980 $, plus les taxes applicables, à Arsenal médias;

D'AUTORISER la signature du contrat par Mme Émilie Boisvert, Mairesse;

D'AUTORISER le paiement de 1 980 $ en 3 versements durant l'année 2024 tel qu'indiquer au contrat;

D'APPLIQUER la dépense dans le GL 02-702-93-340-00.

Adoptée à l'unanimité

061-2024-02

11.13 - Jeux gonflables – Fête Nationale 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir des jeux gonflables pour la fête Nationale 2024;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat du service d'amusement au montant de 1 000 $ pour les jeux gonflables et d'autoriser le paiement de 1 000 $ à la date du 2 mai 2024;

D'AUTORISER la signature des contrats par Mme Émilie Boisvert, Mairesse;

D'APPLIQUER la dépense dans le GL 02-702-92-420-00.

Adoptée à l'unanimité

12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

062-2024-02

12.1 - Abrogation de la résolution 423-2023-12 - Offre de Service professionnel - Nordikeau

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté par résolution 423-2023-12, lors de la séance du conseil le 18 décembre 2023;

ATTENDU QUE le Conseil doit adopter une nouvelle résolution suite à des corrections;

IL est résolu d'abroger la résolution 423-2023-12;

ET d'adopter la résolution suivante :

CONSIDÉRANT QUE la firme NORDIKEAU a été approchée afin de soumissionner pour les analyses d'eau potable pour le réseau de distribution municipal, pour le réseau de distribution du lac Morin, pour les jeux d'eau et pour le puits de surface à la plage municipale (période estivale seulement);

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont les suivantes :

Offre de services professionnels	Norkideau
OPT-23-1032 – Opération des deux stations d'eau potable	• Un montant forfaitaire de 2 075,00 $/mois, plus les taxes applicables
OPT-23-0727 – Accompagnement pour la réalisation du bilan SQEEP 2023 et réalisation du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2023	• Accompagnement pour la réalisation du bilan de la SQEEP 2023 : 3 200,00 $, plus les taxes applicables • Réalisation du bilan de la qualité de l'eau potable 2023 : 650,00 $, plus les taxes applicables
OPT-23-0863 - Nordikeau - Renouvellement 2024	
• OS-01344	• 3 088.75 $, Échantillonnage réseau municipal
• OS-01346	• 2 396.75 $, Échantillonnage réseau Morin
• OS-01345	• 257.00 $, Échantillonnage Aqueduc plage
• OS-01347	• 666.00 $, Échantillonnage Jeux d'eau
• OS-01348	• 410.00 $, Cuivre & plomb réseau municipal
• OS-01349	• 410.00 $, Cuivre & plomb réseau Morin

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'OCTROYER les contrats ci-haut mentionnés à Nordikeau pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

063-2024-02

12.2 - Étude sur la municipalisation des collectes de matières résiduelles pour un regroupement de municipalités de la MRC de Matawinie - Entente de soutien technique - Autorisation

CONSIDÉRANT la volonté d'un regroupement de dix (10) municipalités de la MRC de Matawinie de créer une régie intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'UN soutien technique est nécessaire afin de réaliser une étude de faisabilité et, le cas échéant, préparer les documents relatifs à la création de ladite régie;

CONSIDÉRANT l'offre de soutien technique reçue de la part de M. Mario Laquerre, laquelle est datée du 16 janvier 2024 et comprend un addenda daté du 22 janvier 2024;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

D'ENTÉRINER l'entente de soutien technique proposée par M. Mario Laquerre pour la réalisation d'une étude relative à la municipalisation des collectes résiduelles pour un regroupement de municipalité de la MRC de Matawinie au montant forfaitaire total de 47 000 $, plus les taxes applicables, réparti comme suit :

- Un montant forfaitaire de 35 000 $, plus taxes applicables, pour la réalisation du volet 1, qui consiste en la rédaction d'une étude de faisabilité;
- Un montant forfaitaire de 12 000 $, plus taxes applicables, pour la réalisation du volet 2, qui consiste en la préparation des documents relatifs à la création d'une régie intermunicipale, et ce, conditionnellement à la décision finale d'aller de l'avant avec la mise en place de ladite régie;

D'AUTORISER la facture d'un tarif horaire de 110 $ pour l'obtention de services-conseils stratégiques au besoin, lesquels coûts devront préalablement être autorisés par le représentant des municipalités prenant part à ladite régie (soit le volet 3 de la présente entente);

D'AUTORISER le paiement, en parts égales, les neufs (9) autres municipalités ayant confirmé leur intérêt à participer à l'étude de faisabilité sur la municipalisation des collectes de matières résiduelles, soit les municipalités suivantes et ce, conformément aux modalités de la présente entente :

- Sainte-Béatrix
- Saint-Alphonse-Rodriguez;
- Saint-Jean-de-Matha;
- Saint-Côme;
- Sainte-Émélie-de-l'Énergie;
- Saint-Damien;
- Saint-Zénon;
- Sain-Michel-des-Saints;
- Saint-Félix-de-Valois.

DE FINANCER la part de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit au montant maximal de 8 000 $ plus taxes applicables avec le surplus cumulé environnement.

Adoptée à l'unanimité

064-2024-02

12.3 - Mise en commun des ressources – Gestion des matières résiduelles - Écocentre

ATTENDU QUE les Municipalités de Sainte-Béatrix, Sainte-Marceline-de-Kildare et Saint-Alphonse-Rodriguez ont manifesté leur intérêt à se regrouper pour la mise en place d'un écocentre commun;

ATTENDU QU'une étude de faisabilité est nécessaire avant de débuter les démarches de mise en commun;

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Startzer pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'optimisation de l'écocentre dans un contexte de desserte des trois (3) Municipalités;

D'AUTORISER le paiement, en parts égales, au montant forfaitaire de 20 644 $, plus les taxes applicables entre les deux (2) autres municipalités ayant confirmé leur intérêt à participer à d'une étude de faisabilité relative à l'optimisation de l'écocentre, soit les municipalités suivantes, et ce, conformément aux modalités de la présente entente :

- Sainte-Béatrix
- Saint-Alphonse-Rodriguez

DE FINANCER la part de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit le montant de 6 881,33 $ plus taxes applicables avec le surplus cumulé environnement.

Adoptée à l'unanimité

065-2024-02

12.4 - Engagement municipal - Participation aux appels d'offres regroupés de la MRC de Matawinie pour l'élimination des déchets et le traitement des matières organiques

CONSIDÉRANT l'article 934.1 du Code municipal (L.R.Q, C-27.1) qui permet à une municipalité de s'unir à une autre afin d'obtenir des services et que cette union peut porter sur l'ensemble des actes ou sur une partie seulement de ces actes reliés à un éventuel contrat de service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a réalisé en 2019 des appels d'offres regroupés pour le traitement des matières organiques et l'élimination des déchets des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les ententes découlant de ces appels d'offres arrivent à échéance le 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités ont signifié leur intérêt à confier le renouvellement de ces appels d'offres regroupés à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités intéressées délèguent à la MRC la responsabilité de produire les documents d'appels d'offres requis en tenant compte des données et des statistiques fournies par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités intéressées participeront à l'analyse des soumissions reçues à l'issue de ces appels d'offres;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière de ces soumissions, les municipalités concernées pourront accepter ou rejeter solidairement les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE, si les municipalités acceptent solidairement une soumission conforme reçue, l'application des termes et des montants unitaires soumis sera identique pour l'ensemble des municipalités, comme prévu aux documents d'appels d'offres, mais chacune des municipalités adjugera des

contrats distincts d'élimination des déchets et de traitement des matières organiques et assurera le suivi de ces contrats;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

- S'engage solidairement dans une démarche d'appels d'offres regroupés pour le traitement des matières organiques et l'élimination des déchets avec les municipalités de la MRC de Matawinie qui signifieront leur intérêt face à cette démarche;
- Confie à la MRC de Matawinie la responsabilité de réaliser ces appels d'offres;
- Fournisse toutes statistiques ou données nécessaires à l'élaboration des documents d'appels d'offres et valide, dans les délais prescrits, les informations et documents qui lui seront transmis par le Service de greffe ou le Service d'aménagement de la MRC;
- Engage sa responsabilité contractuelle envers les soumissionnaires retenus et dégage la MRC de Matawinie de toute autre responsabilité ou tout acte pouvant découler de la réalisation de ces appels d'offres regroupés.

Adoptée à l'unanimité

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 - Aucun point

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Aucun point

15 - PROJETS SPÉCIAUX

16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

16.1 - Aucun point

17 - RÈGLEMENT

066-2024-02

17.1 - Règlement final 464-2023 - Plan d'urbanisme

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 464-2023 - Plan d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

067-2024-02

17.2 - Règlement final 465-2023 - Règlement de zonage

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 465-2023 - Règlement de zonage.

Adoptée à l'unanimité

068-2024-02

17.3 - Règlement final 466-2023 - Lotissement

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 466-2023 - Lotissement.

Adoptée à l'unanimité

069-2024-02

17.4 - Règlement final 467-2023 - Règlement de construction

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 467-2023 - Règlement de construction.

Adoptée à l'unanimité

070-2024-02

17.5 - Règlement final 468-2023 - Permis et certificats

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 468-2023 - Permis et certificats.

Adoptée à l'unanimité

071-2024-02

17.6 - Règlement final 469-2024 - Construction d'un nouvel abri d'abrasifs

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 469-2024 - Construction d'un nouvel abri d'abrasifs.

Adoptée à l'unanimité

072-2024-02

17.7 - Règlement final d'emprunt 470-2024 - Construction d'une nouvelle patinoire

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final d'emprunt 470-2024 - Construction d'une nouvelle patinoire.

Adoptée à l'unanimité

073-2024-02

17.8 - Règlement final 471-2024 – Traitement des élus

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 471-2024 – Traitement des élus.

Adoptée à l'unanimité

074-2024-02

17.9 - Règlement final 472-2024 - Amendement du règlement sur les animaux de compagnie 453-2023

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 472-2024 - Amendement du règlement sur les animaux de compagnie 453-2023.

Adoptée à l'unanimité

075-2024-02

17.10 - Règlement final 473-2024 – Amendement du règlement de taxation, tarifications et compensations 2024

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 473-2024 – Amendement du règlement de taxation, tarifications et compensations 2024.

Adoptée à l'unanimité.

18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

076-2024-02

18.1 - Amendement de la résolution 395-2023-11

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté par résolution 395-2023-11, lors de la séance du conseil le 20 novembre 2023;

ATTENDU QUE le Conseil doit adopter une nouvelle résolution;

IL est résolu d'abroger la résolution 395-2023-11;

ET d'adopter la résolution suivante :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit amender la résolution 359-2023-11, car une des conditions du vendeur est que l'acte de vente doit être notarié dans les 60 jours, et que ce délai est expiré;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat pour les lots 5 656 010, 5 656 009, 5 656 008 au montant de 2 450,00 $;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat de M. Davide J. Harvey;

QUE la vente soit sans condition du vendeur, sans garantie légale, l'acte de vente doit être notarié dans les 60 jours et l'opération d'intégration cadastrale des lots doit être faite dans un délai de 90 jours de la date de la présente résolution;

QUE tous les frais professionnels reliés à la vente sont au frais de l'acquéreur et l'acte notarié devra être signé à l'hôtel de ville de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

D'AUTORISER Émilie Boisvert, mairesse et la direction générale à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

077-2024-02

18.2 - Liberté vision - Offre de service

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un nouveau panneau numéro à double face est nécessaire pour répondre aux besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense a été prise en considération dans le budget municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Liberté vision;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'AUTORISER la dépense d'un montant maximal de 46 000 $, plus les taxes applicables, pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau panneau numéro à

double face, plus les frais de la dalle de béton nécessaires à l'installation du panneau et d'appliquer la dépense au GL 23-070-00-729-00.

Adoptée à l'unanimité

078-2024-02

18.3 - Installation de cartes magnétiques

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Clermont Sécurité a proposé un offre de service pour l'installation de cartes magnétiques à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget;

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

QUE le Conseil municipal approuve l'installation de cartes magnétiques de la compagnie Clermont Sécurité à l'hôtel de ville;

D'ACCEPTER la facture # 1725 au montant de 4 563,37 $, plus les taxes applicables au GL 03-023-20-722-00 et de financer avec le surplus cumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

079-2024-02

18.4 - Jardinières du Nord - Offre de service

CONSIDÉRANT QUE Jardinière du Nord Enr. a présenté une soumission à la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour des jardinières suspendues pour les lampadaires, les bâtiments municipaux et les parcs, et que le Conseil municipal s'en déclare satisfait;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'AUTORISER la dépense d'environ 4 300 $ plus les taxes applicables, pour l'achat de jardinières suspendues à Jardinière du Nord Enr. et d'appliquer cette dépense au GL 02-355-00-641-01 (Aménagement des rues).

Adoptée à l'unanimité

080-2024-02

18.5 - Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les

ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare demande aux gouvernements du Québec et du Canada
• De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
• De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
• De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
• De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice- première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés François St-Louis et Gabriel Ste-Marie, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

081-2024-02

18.6 - Participation à l'événement hivernal de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière, le Défi Ski Nicoletti pneus & mécanique.

CONSIDÉRANT QUE la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière organise un événement hivernal pour améliorer les soins de santé et les services sociaux dans le nord de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a permis d'amasser plus de 1 400 000 $ depuis sa création en 2009;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés ont permis d'acquérir des équipements innovants et d'octroyer des services adaptés pour améliorer l'accessibilité aux soins et services de qualité dans la région;

CONSIDÉRANT QU'une équipe de skieur représentera la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare et que celle-ci souhaite remettre l'entièreté des fonds amassés à la fondation Pierre-Luc Morin;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

QUE le Conseil municipal approuve la participation à l'événement hivernal de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière;

D'AUTORISER la contribution de 700 $ pour soutenir l'organisation de l'événement et d'appliquer la dépense dans le GL 02-701-90-970-00.

Adoptée à l'unanimité

082-2024-02

18.7 - Contribution financière - Léo Aubin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution financière du jeune athlète de BMX Léo Aubin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encourager la pratique de sport ainsi que la relève marcellinoise;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière, contribuera, entre autre, à recevoir de l'enseignement auprès de divers entraîneurs internationaux afin de le propulser vers un premier cycle Olympique prévu en 2028;

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

DE CONTRIBUER financièrement pour une somme de 500 $ à l'athlète Léo Aubin pour l'aider dans la progression de son sport;

D'AUTORISER le paiement et d'appliquer la dépense au GL 02-701-90-970-00.

Adoptée à l'unanimité

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

083-2024-02

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Pour ses motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 57.

Adoptée à l'unanimité

Émilie Boisvert	Catherine Haulard
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière